Compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du CD 70

Samedi 16 février 2019 à 20h15

Maison des associations Avenue Jean Jaurès 70000 VESOUL

Ordre du jour :

- Compte rendu de l'année sportive 2018 .
- Compte rendu financier par le trésorier Jean Baptiste GASTIA.
- Bilan prévisionnel 2019.
- Vérificateur aux comptes pour 2019.
- Calendrier National et CR

- **Epreuves à organiser par le CD 70 :**
  - Sélection Coupe de France (GN) 8 mai lieu
  - 1ère division mixte 8 septembre lieu

- **Epreuves Nationales :**
  - 3ème division Mixte : 22 et 23 juin Ferrières les Scey 70

  - Epreuves communes Zone A et B
  - CR A et B moulinet : 21 et 22 septembre à Saint Jean de Losne 21
  - CR A et B Plombée : 28 et 29 septembre à Pannecières 58

- **Licences 2018 :** Seront encaissées par votre responsable de club **.**
  Vous devrez signaler à votre Président vos changements d'adresses , mail et téléphone.

- **Modifications au règlement sportif de la FFPSED**

- **Modifications championnats et Coupes**
  - Coupe de France plombée

- **Questions diverses :**

  a) Questions réponses .
  b) Vœux : ils devront être présentés par le responsable de Club par écrit

- **AG du CR Bourgogne Franche Comté à Dijon le 2 mars 2019 (la convocation vous parviendra en temps utile)**

L' assemblée générale débute à 20h30 , le Président souhaite à tous la bienvenue également à tous les nouveaux licenciés.

Compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du CD 70

Samedi 16 février 2019 à 20h15

Maison des associations Avenue Jean Jaurès 70000 VESOUL

Les membres licenciés et les Clubs adhérents du Comité Départemental de Pêche Sportive de Haute Saône se sont réunis en assemblée générale , le samedi 16 février 2018 à 20h15, Maison des Associations à Vesoul sous la Présidence de Jean Claude POINSIGNON .

Nombre de personnes présentes : 18

POINSIGNON Tony et Didier –Jean Claude et Huguette . CIZEL Didier – WILLIAMS Cyril – CASELLA Michel – GOYET Philippe- FRANCOIS Sébastien – DEXET Mickael – PERRIN Denis – SZEJMAN Marc – BAUDRY Michel- GASTIA Jean Baptiste – BECK Pierre – BOULOT Frédéric – FINICCHIARO Cyril – FINOCCHIARO Jean Pierre -

Se sont excusés : Thierry POINSIGNON – Bernard LEPOINTE – RINGUET Jean Charles – NONOTTE Jordan –

LAURENCY Martial .

Appel des Clubs : 1 voix de 1 à 10 licences et 2 voix de 11 à 20 licences.

-	Sensas Val 70	8	licences	Présent	1 voix
-	Vesoul Pêche Sportive	9	licences	Présent	1 voix
-	SC compétition Amorce Brand	4	licences	Présent	1 voix
-	UGPC	5	licences	Présent	1 voix
-	Aappma Gray Arc	17	licences	Présent	2 voix

Soit un total de 6 voix

Pour commencer je voudrais remercier la Fédération de Pêche de Haute Saône pour son aide financière lors des épreuves nationales organisées en 2018

- la 3ème division nationale Moulinet à Ferrières

- la 3ème division V Plombée à Gray

Mesdames , messieurs , Je vous donne à tous le bonjour, une nouvelle année commence

Plusieurs pêcheurs sont partis du CD 70 d'autres nouveaux arrivent .

Le point sur ce qu'est le CD

Le Comité Départemental c'est quoi ? sans ce comité départemental vous n'êtes plus rattachés à

la Fédération FFPS , vous ne pouvez plus disputer de championnat , il n'y a plus de titre de champion .

D'autre part , le CD 70 peut vous donner délégation pour organiser des épreuves nationales.

Ce n'est pas rien de pouvoir organiser des manifestations pour vos collègues pêcheurs qui habitent en

Haute Saône également ce n'est pas rien d'accueillir des pêcheurs d'autres départements afin de leur faire

découvrir nos parcours .

Dans tous les cas ça demande un investissement des pêcheurs et des clubs .

Moi en temps que Président je ne serai pas encore là pendant beaucoup d'années et il va falloir par la force des choses que nous passions la main .

Dans le courant de l'année , je vais avoir à préparer des examens d'arbitres et oui , et il va falloir que certains

d'entre vous ouvrent les pages des règlements . Sans arbitres plus d'organisation de championnat .

Il va falloir que chaque Club possède un ou deux arbitres .

a) Compte rendu Moral par le Président Jean Claude POINSIGNON

Pêche Mixte :

3ème division H au Lac du Bourdon à Saint Fargeau 89 :

- Tony POINSIGNON 6ème est qualifié pour la 2ème div.
- 20ème Dominique BIGUEUR desc end en régional
- 22ème Thierry POINSIGNON desc end en régional

2ème division DEF Montreux Vieux 68 : Cyril avait échangé avec un pêcheur

-Cyril FINOCCHIARO 20ème redescend en 3ème division

2ème Division GHI à Saint Georges sur Eure 28 :

- Tony se classe 22ème , il descend en 3ème division

Championnat de CR Club : 8 avril : canal du Rhone au Rhin à Brébotte 90

- L'Aappma Sensas Gray Arc remporte l'épreuve et se qualifie pour la finale

Championnat de France des Clubs : Saint Quentin les 9 et 10 juin :

26ème Aappma Sensas Gray Arc sur 60 équipes

Coupe de France Mixte Ex GN : 15 et 16 septembre à Saint Quentin 02

7ème Cyril FINOCCHIARO sur 164 participants

23ème Didier POINSIGNON

123ème Didier CIZEL

Coupe de France Duo à Douy les 17 et 18 novembre : Une seule épreuve qualificative Aappma Sensas Gray Arc

26ème Tony et Didier POINSIGNON

70ème Jean Baptiste GASTIA et Cyril FNOCCHIARO

Championnat de Haute Saône le 9 septembre en Saône à Ferrières les Scey :

1er Williams Cyril

2ème Jean Baptiste GASTIA

3ème Frédéric BOULOT

4ème Cédric VINCENT

5ème Damien Lauro

CR Zone B – Mantoche les 22 et 23 septembre : Qualificatif pour 2019

1er Didier POINSIGNON qualifié pour la 3ème H Mixte

2ème Cyrille WILLIAMS qualifié pour la 3ème H Mixte

Les pêcheurs suivants restent en CR :

4ème Régis FARON

7ème Frédéric BOULOT

9ème Cédric VINCENT

12ème Michel CASELLA

MOULINET

3ème H Moulinet : 26 et 27 mai à Ferrières les Scey 70

2ème Frédéric BOULOT monte en 2ème division : médaille d'argent

CR Zone B : Championnat de CR 7 octobre Les Aieux 90

Pas de pêcheurs classés et qualifiés pour la 2ème division en 2019.

PLOMBEE

Championnat de France des Clubs 16 et 17 juin Abbeville 80

3ème Aappma Sensas Gray Arc Médaille de bronze

3ème Plombée V : 5 et 6 mai Quai de la Saône à Gray

1er	BRETON Antoine	monte en 2ème division VW
5ème	SAUSSIER Frédéric	monte en 2ème division VW
7ème	LEPOINTE Christian	monte en 2ème division VW

2ème Plombée VW : 27/28/29 juillet à Arles 13

2ème	BRETON Antoine	Médaille d'argent	monte en 1ère division
10ème	GAUTHEROT Julien	Reste en 2ème	
12ème	SAUSSIER Fred	Reste en 2ème	

CR Zone B : Championnat de CR – Quai Villeneuve à Gray

1er GROSCLAUDE Cédric 70 Qualifié 3ème division en 2019

2ème BECK Pierre 70 Qualifié 3ème division en 2019

MASTERS

3ème Masters : 21 et 22 avril – canal à Nevers

6ème GOYET Philippe monte en 2ème division

2ème Masters GHI : 20/21/22 juillet – canal à Brebotte 90

12ème GOYET Philippe descend en 3ème div

VETERANS

3ème VETERANS : 21 et 22 avril

CR Zone B : Championnat de CR : étang du Stock à Gray

1er LEPOINTE Christian Qualifié 3ème div en 2019

HANDICAPES

1ère division : 24/25/26 août à Péronne 80

3ème SZEJMAN Marc - Médaille de bronze Reste en 1ère division

16ème MEHMEDOVIC Dino Reste en 1ère division

CARPES

2ème division : 1er et 2 juin Socourt 88

Didier , Thierry et Tony s'étaient qualifiés

Didier sera le mieux classé 21ème avec 44 kgs pour les 2 manches .

CR Zone B : Championnat de CR : Les Aieux 90

1er Tony POINSIGNON avec 112 kgs qualifié pour la 2ème division en 2019

2ème Thierry POINSIGNON avec 97 kgs qualifié pour la 2ème division en 2019

Une année 2018 qui montre le CD 70 présent dans toutes les catégories avec au passage quelques médailles .

Situation des licences (2017/2018)

	Clubs	Vétérans	Masters	Seniors	U25	U20	U15		Total

2017	6	8	10	21	0	1	1		41
2018	6	7	7	25	1	1	2		43

b) Compte rendu financier par le trésorier Jean Baptiste GASTIA

En 2018 , quelques petits investissements
- l'achat d'une imprimante et ses consommables
- Au titre des déplacements, la somme de 1150,€ distribué aux pêcheurs
- le casse-croute au titre du CR Vétérans
- les trophées plus spécialement pour le critérium

Les comptes ont été vérifiés ce jour par Marc SZEJMANN , que je tiens à remercier en présence de Jean Baptiste et du Président .

Le capital du CD 70 se monte à 8139,96 € qui se trouve à la Banque populaire Franche Comté.
(La somme de 7475,55 € sur le compte épargne- 664,41 sur le compte bancaire).
La somme de 1000, € va être versée du compte épargne sur la banque afin d'avoir assez sur le compte pour assurer l'année à venir.

c) Les vérificateurs aux comptes pour 2019 :

Marc SZEJMAN

d) Bilan prévisionnel 2019 :

Le président donne lecture du prévisionnel qui affiche en fin d'année un débit de 844,€

CD 70 Pêche sportive

BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2019

Dépenses		Recettes	
Coupes et trophées	**200,**	**Cotisation CD 70 40 x 3**	**Il n'y a plus de cotisation**
Fournitures de bureaux	**50,**	**Ristournes FFPS**	**304,**
Fournitures informatiques	**50,**		
Fournitures diverses	**30,**	**Subvention fonctionnement CG**	**540 ,**
Frais bancaires 3,40 x 12			
Frais de déplacements Jeunes			
Championnats nationaux Prévus 22 x 50,	**1100,**		
Frais de pôt AG	**50,**		

Coupe de France	**50,**		
Cotisation CDOS	**60 ,**		
Déplacement CR **3 repas**	**84,**		
Total	**1674,**	**Total**	**844,**

Soit un déficit sur l'année de environ 844,€

e) Calendrier national et CR zone B :

- Calendrier Zone B
- Calendrier national

Ces deux documents vont être distribués aux responsables de Clubs dans un premier temps.
Une mise à jour va être faite à l'issue de l'AG de notre Fédération le 24 février .

f) Epreuves à organiser par le CD 70

- Sélection Coupe de France (GN) le mercredi 8 mai

Lieu Saône à Gray (parcours de remplacement canal de Mantoche)

Amorce : 15 litres Esches 1litre dont ½ litre

- 1ère division Mixte le dimanche 8 septembre :

Lieu : Bassin de Chassey les Scey

Amorce : 15 litres Esches : 1litre dont ½ litre fouillis

- **Epreuves Nationales :**
  - 3ème division Mixte : 22 et 23 juin Ferrières les Scey 70

  17 litres – Esches 1,5 dont ½ fouillis

  Afin de ne pas monopoliser tous les pêcheurs du CD 70 , je propose une organisation avec comme en 2018 , Vesoul Pêche Compétition et Amorce Brand .
  En gros deux ou trois responsables par secteurs .

  - Epreuves communes Zone A et B
  - CR A et B moulinet : 21 et 22 septembre à Saint Jean de Losne 21
  - CR A et B Plombée : 28 et 29 septembre à Pannecières 58

  L'Aappma Sensas Gray Arc avait postulé en 2018 pour l'organisation de la 1ère Féminines.
  Cette épreuve est très demandée et figure dans les demandes pour 2020 avec Montech 82.

g) Nos qualifiés en 2019

Mixte :	**3ème H**	- FINOCCHIARO Cyril - POINSIGNON Didier - POINSIGNON Tony - WILLIAMS Cyrille
Masters :	**3ème H**	- GOYET Philippe
Vétérans :	**3ème H**	- LEPOINTE Christian - PERRIN Denis
Feeder :	**3ème V**	- GROSCLAUDE Cédric - BECK Pierre
	2ème VW	- BRETON Antoine - GAUTHEROT Julien
Handicapés :	**1ère div**	- SEJMAN Marc
Carpes :	**2ème div**	- POINSIGNON Tony - POINSIGNON Thierry

h) Licences 2019 :

Quelques rappels :

Imprimé Cerfa

Visite médicale

Changement d'adresse etc…..

Mail de notre Président de la FFPSED

Je pense que pour le moment la chose n'a pas bien été expliquée et j'en assume la responsabilité.

En 2018, tous les pêcheurs majeurs ont payé une licence au tarif de 42€+5€ = 47€ que le pêcheur fasse ou non des championnats
Les 5 € était conservés par le CD et décomptés des ristournes de fin d'année.
Les 42€ étaient remontés à la FFPS

En 2019 tous les pêcheurs majeurs paieront une licence à 45€ (2€ de moins que 2018)
Les 45€ remonteront à la FFPS mais la FFPSed reversera au CD la ristourne sur licence en entier sans déduction, le CD recevra donc les mêmes subsides.
Les licenciés qui ne font pas de championnat auront donc économisé 2€, donc une baisse.
Par contre, les seuls concernés par un changement sensible sont ceux qui participent aux championnats nationaux qui cotiseront 7€ par championnat quel que soit le nombre de manche.
Ces engagements seront conservés par les CD organisateurs pour les frais d'organisation du championnat.

Dernier point, cette cotisation ne sera pas demandée pour les championnats des jeunes U15, U20 et U25

2018	
FFPS	7,56 €
FFPSed	30,01 €
Reversement au CD	1,56 €
Reversement au CR	2,87 €
conservé par le CD	5,00 €
Total Pêcheur	**47,00 €**

2019	
FFPS	8,10 €
FFPSed	27,47 €
Reversement au CD	6,56 €
Reversement au CR	2,87 €
conservé par le CD	0,00 €
Total Pêcheur	**45,00 €**

Vous voyez dans ce tableau que le gagnant n'est pas la FFPS eau douce au contraire, elle laisse 2,54€.
Les pêcheurs qui font les grandes épreuves paient depuis toujours leur participation mais les pêcheurs de championnat faisaient payer leur participation par la communauté.
Le changement est là ! chacun paie ce qu'il utilise.

Nous ainsi dans la configuration FFPS et de toutes les commissions.

1- La licence est unique et au même prix pour tous, 45€ pour les majeurs et 15€ pour les mineurs.
   a. Carnassier, Carpe, Eau Douce, Mer et Mouche
2- Chacun paie ses engagements quand il participe
   a. Carnassier entre 15 et 25€ par manche, si deux manches dans le weekend on paie 2 fois
   b. Carpe entre 150€ et 400€ en fonction de la sponsorisation ou non du pêcheur
   c. Eau douce 7€ par épreuve
      i. Coup (tout championnat individuel), moulinet, carpe, Feeder
      ii. Truite aux appâts naturels 15€ avec la licence majeure + droit d'inscription au championnat
   d. Mer entre 25€ et 600€ tout dépend si c'est du bord ou en bateau
   e. Mouche environ 50€ par épreuve

J'espère que c'est un peu plus clair maintenant pour vous

Je voulais attendre l'Assemblée du 24 février pour le présenter pour que ce soit validé par la réunion des présidents de CR mais peut-être faut-il communiquer avant ça ?

Je reste à disposition pour tout complément, si tout est clair n'hésitez pas à partager.

Amicalement
Jean Luc

i) Modifications au règlement FFPSED

Les divers règlements vont être validés lors de la prochaine AG de la FFPSED .

- Règlement pêche mixte et moulinet
- Règlement Feeder
- Règlement Carpes

Sachant que chaque règlement reprendra toutes les questions propres au règlement en cause.
En attente de validation ils sont visibles sur le site dans la partie règlement .

- **<u>Règlement sportif</u>**
-

<u>Coupe de France duo</u>

✓ L'épreuve sera désormais appelée « Coupe de France Duo Mixte » . Le comité n'est pas opposé à la création d'une coupe de France Duo Feeder.

- ✓ Suite à l'impossibilité de vérifier la légitimité de l'équipe remplaçante, la liste exhaustive du classement sera demandée avec le formulaire d'inscription à la finale
- ✓ L'affiche de chaque qualificatif devra être envoyée ➔ elle sera mise sur le site
- ✓ La réception d'une centaine de chèques de 10€ pour les finalistes étant fastidieuse, la cotisation des finalistes devra être intégrée au chèque du CD organisateur
- ✓ La finale se fera désormais l'année +1 des qualificatifs au mois d'avril

Coupe de France Mixte

- ✓ Les pêcheurs Champions du Monde des Clubs seront invités
- ✓ Les membres du staff qui seront retenus lors de leur qualificatif ne seront plus qualifiés d'office

Feeder

- ✓ Le terme « Plombée » doit être remplacé par « Feeder »

Moulinet

- ✓ Le serrage à deux mains pour la fronde est interdit
- ✓ Les 15 mètres obligatoires seront à nouveau soumis et débattus lors de la réunion annuelle avec les Présidents de CD et de CR

Féminines

- ✓ 2 manches ou 3 manches, la question revient chaque année et les avis sont partagés. On ne peut pas sans cesse revenir en arrière surtout que le choix des 2 manches était le vœu des pêcheuses.

Championnats Départementaux

- ✓ Les pêcheurs en division Nationale pourront participer à leur Championnat Départemental.

Arbitres

- ✓ Il faudra remettre tout à plat pour 2020, les nombreuses évolutions des règlements sportifs n'ont surement pas été toutes assimilées par nos arbitres actuels.
- ✓ Une formation pourra être effectuée dans les CR en 2019 pour un examen en 2020

Préprogramme

- ✓ Les demandes de Championnats devront désormais être accompagnées d'un préprogramme (une maquette sera téléchargeable à partir du site internet) qui contiendra : la date, le lieu, le parcours, les poissons, le fond, la personne à contacter et l'historique (résultats d'anciens championnats). Il faudra aussi que toutes les autorisations permettant l'occupation du site soient effectuées.
- ✓

✓ Vêtements

Une boutique a été ouverte sur notre site afin de permettre les commandes en ligne. Le paiement en direct comme la gestion pour un envoi par correspondance seront cependant difficiles à mettre en place.

Edmonde VILAIN déclare qu'il faut un lieu de stockage, une certaine disponibilité, des qualités de gestionnaire et surtout un réassort chez un fournisseur pas nécessairement proche du domicile, des points sensibles qui ne permettent pas de trouver aisément la bonne personne.
Une livraison (avec paiement à la réception) lors de l'Assemblée Annuelle ou lors de nos grandes épreuves semble pour l'instant la seule voie accessible.

Afin d'éviter une concurrence inutile, un fournisseur commun et un alignement des prix de vente entre les différentes commissions de la FFPS va être mis en place.
Le tee shirt actuel supportant apparemment mal la transpiration, le Président en propose un nouveau, légèrement plus cher mais de meilleure qualité, deux couleurs sont proposées, bleu ciel ou gris, le choix du bleu ciel fait l'unanimité.

- **<u>Nouvelle méthode de calcul pour les Championnats à l'étude</u>**

Si les pêcheurs semblent favorables à des grands secteurs, ils désirent paradoxalement être classés dans la partie du secteur où ils sont positionnés afin de réduire l'importance du tirage au sort. Désireux de trouver une solution plus juste, le Président propose une nouvelle façon d'établir les classements avec l'attribution pour chaque concurrent de 3 notes issues d'un classement avec les 4 voisins immédiats, les 2 de gauche et les 2 de droite.

Exemple pour un pêcheur situé au n°3

- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°1 et n°2
- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°2 et n°4
- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°4 et n°5

Des simulations faites sur le championnat de 1ère division 2018 sont visualisées à l'écran mais ne sont bien sur pas représentatives car la stratégie utilisée par les concurrents aurait été probablement différente avec l'utilisation d'une telle méthode. Néanmoins si le principe est séduisant, on s'aperçoit rapidement qu'il devient complexe et imparfait pour les ailes et avant ailes qui n'ont pas 2 voisins de chaque côté et qui doivent être classés avec l'autre aile (ce qui va à l'inverse du but recherché).

Deux idées sont alors proposées par les membres du bureau :

Patrice FASQUEL propose de classer les ailes avec seulement les 3 voisins immédiats
Exemple pour le pêcheur situé au n°1

- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°2 et n°3
- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°2 et n°4
- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°3 et n°4

Ollivier AFFILE propose quant à lui et selon le même principe de faire un classement sur 5 pêcheurs avec l'attribution cette fois de 6 notes.

Exemple pour le même pêcheur situé au n°3

- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°1 et n°2
- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°1 et n°4
- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°1 et n°5
- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°2 et n°4
- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°2 et n°5
- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°4 et n°5

Pour le N+1 (aile) plus de problème cette fois

- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°2 et n°3
- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°2 et n°4
- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°2 et n°5
- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°3 et n°4
- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°3 et n°5
- Une note (1,2 ou 3) pour son classement avec les n°4 et n°5

Le Président va réétudier et revoir la méthode pour la prochaine Assemblée annuelle.

Des essais pourraient d'ailleurs être tentés dès cette année soit sur la Coupe de France féminine et celle des jeunes.
Affaire à suivre …..

- ## Tarification des Championnats

Il est préférable que le prix des licences soit désormais commun à chacune des commissions qui composent la FFPS, il n'est donc plus conseillé à l'eau douce d'ajouter les 5€ qui servaient au financement des organisations des Championnats et des grandes épreuves (achat des trophées notamment). Cette cotisation avait d'ailleurs pour effet néfaste de faire croire que le prix de la licence eau douce était plus élevé que les autres commissions ce qui était d'ailleurs totalement faux puisque contrairement aux autres commissions la participation à nos championnats était gratuite. Le Président propose de ce fait de remplacer ces 5€ en demandant 7€ par pêcheur à chaque Championnat. Proposition acceptée à l'unanimité. Dans ce cas les pêcheurs qui ne participent pas aux championnats ne règleront que le prix de base de la licence. Chaque autre épreuve est ensuite étudiée séparément, vous trouverez dans le tableau qui suit le détail des décisions qui ont été prises.
REMARQUE : ceci ne concerne que les championnats nationaux.

Attention : il faudra prévenir avant le 1er janvier les Comités Départementaux de ne plus encaisser 47€ (42€ + 5€) mais 45€.

Championnats en individuel (toutes techniques)	7€ par participant
Coupe de France Mixte individuelle	8€ par participant au qualificatif au lieu des 7€ actuels
Coupe de France des Vétérans	15€ par participant au lieu des 10€ actuels
Coupe de France Feeder	10€ par participant aux épreuves régionales 15€ par participant au lieu des 10€ pour les finalistes
Coupe de France Carpe	15€ par participant et dotation réduite de 500€
Coupe de France Corpo	15€ par participant et dotation réduite de 500€
Coupe de France des Jeunes	0€ pas de changement
Championnat de France des Clubs Mixte	30€ au lieu de 25€ pour tous les clubs participants à la finale
Championnat de France des Clubs Corpo	50€ au lieu de 25€ pour tous les clubs participants à la finale
Championnat de France des Clubs Feeder	50€ au lieu de 25€ pour tous les clubs participants à la finale
Coupe de France Mixte en duo	15€ au lieu de 10€ pour les finalistes
Coupe de France Féminine	7€ par participante

Les 7€ par participant(e)s (Championnats et Coupe de France féminine) seront versés directement aux organisateurs le jour de l'épreuve, pas de changement pour les autres épreuves (versement pas la FFPSed).

FEDERATION FRANÇAISE DES PECHES SPORTIVES
EAU DOUCE

EAU DOUCE

24 Février 2019. ASSEMBLEE ANNUELLE
CREPS
48, rue du Maréchal Juin
18000 BOURGES

ETUDE DES VŒUX (Vœux enregistrés au 14 Janvier)

CR NOUVELLE AQUITAINE.

CD 23 :

- Pêche au feeder : pour les championnats nationaux 3ème division, passage en 3 manches de 5 heures sur 3 jours (il est pratiquement impossible de redresser la situation après une première manche ratée)

CD 87 :

- Masters/Vétérans : afin de limiter à 2 le nombre maximum de championnats individuels une même année, équilibrer le processus de montée championnat régional → championnats nationaux sur 2 saisons comme suit :

- Année n : championnat régional + 3ème division.
- Année n + 1 : championnat 2ème division + Championnat 1ère division.

Les championnats 3ème division pourraient être organisés simultanément avec la D1 ce qui libèrerait une date dans le calendrier et limiterait « les tensions calendrier » lorsque les 3 divisions se succèdent dans l'année.

Dans la configuration actuelle, il y a quasi obligation d'organiser les D3 courant avril/début mai et il n'est pas facile de trouver des parcours où le poisson répond convenablement (expérience difficile des Dagueys en 2018)

CR BOURGOGNE FRANCHE COMTE. CD 71.

- Championnats individuels : suppression des championnats à 45 pêcheurs. Tendre vers des championnats à 30 au maximum, ceci afin de retrouver une élite, une régularité et une réouverture de nombreux parcours.

- Championnat de France des Clubs : ramener ce championnat à 30 équipes avec 10 équipes maintenues, ce qui permettrait de trouver de nouveaux parcours et d'augmenter le niveau du championnat.

- Double qualification : quand un pêcheur est qualifié pour 2 championnats se déroulant exceptionnellement le même week-end, amitien du pêcheur dans le championnat qu'il ne dispute pas.

CR HAUTS DE FRANCE. CD 02 – CD 59 – CD 60 – CD 62.

CR :

- **pêche au moulinet :** ne plus mettre de distance de pêche minimum comme pour le feeder.

CD 02 :

- **championnats régionaux :** possibilité d'organiser ces championnats en ligne (1 seul secteur)

CD 59 :

- **brochet :** comptabilisation du brochet.

CD 60 :

- pêche au feeder : organiser la 3ème division feeder en 3 manches sur 2 ou 3 jours.

- pêche au feeder : pour le championnat de France des Clubs : équipes de 5 pêcheurs + 1 remplaçant.

- pêche au feeder : pour les championnats régionaux des clubs : équipes de 5 pêcheurs + 1 remplaçant. Possibilité d'aligner 2 équipes.

- piquetage : pour les championnats se déroulant sur 2 berges opposées, le numérotage devait être le même sur chaque berge (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui)

- dates championnats, grandes épreuves : à défaut des lieux, dates connues fin novembre début décembre.

CD 62 :

- brochet : non comptabilisation de ce poisson.

CR OCCITANIE. CD 66.

- championnats régionaux : dans les petits CD, il est difficile de conserver des licenciés lorsqu'il n'y a qu'un qualifié pour les championnats régionaux.

Pour les petits CD, minimum de 2 qualifiés d'office, ce qui permettrait de motiver un peu plus les licenciés et de les garder.

CR AUVERGNE RHONE ALPES.

- pêche au feeder : pour le championnat 3ème division, déroulement en 3 manches sur 2 ou 3 jours.

CR ILE DE FRANCE. CD 78/CD 94.

- piquetage : pour un championnat individuel ou par équipes se disputant en rivière avec occupation des 2 rives,le piquetage actuel (de gauche à droite) pose problème. Avec l'application des grilles René Cathelin, un pêcheur peut se retrouver à chaque manche soit en aval soit en amont. *Laisser à l'organisateur le choix du piquetage sans avoir l'obligation de faire une demande à la commission des championnats de la FFPSed.*

- championnats masters et vétérans : les dates entre les championnats et la Coupe de France doivent être plus espacées et, si possible, non regroupées entre haute saison (juillet/août) afin d'éviter les périodes de location les plus chères.

- championnats masters et vétérans : à partir de la 2ème division, dissocier les 2 championnats masters des vétérans. La plipart des vétérans peuvent pêcher en semaine.

- classement des capots : la formule actuelle, purement mathématique, est parfaite pour les ex-aequos ayant pris du poisson. Par contre elle avantage trop les capots au détriment des non capots dans une autre dizaine ou un autre secteur. Il n'est aucunement question de « punir » un peu plus les capots mais au contraire d'abolir une injustice envers les pêcheurs ayant pris plus ou moins de poissons.

Attribuer au(x) pêcheur(s) capot(s) le nombre maximum de points de la dizaine, du sous secteur, du secteur ou autre mode de répartition des pecheurs.

CR BRETAGNE.

- pêche au moulinet : remise en place de la 3ème division comme pour les autres championnats.

- communication : plus de relations et d'écoute de la FFPSed.

CR NORMANDIE. CD 50.

- règlement d'un droit d'inscription : jugeant cette mesure injuste et arbitraire, le CD 50 demande l'annulation pure et simple du versement d'un engagement de 7 € pour la participation aux championnats nationaux individuels.

Le CD 50 souhaite que les membres de la FFPSed examinent ce vœu avec la plus grande bienveillance et fassent preuve de bon sens ;

Il reste persuadé que la pêche sportive de compétition doit rester accessible à tous sans faire de ce sport/loisir une activité élitiste, ce qui va à l'encontre de la vocation d'une Fédération Sportive.

Le CD 50 demande que cette suppression soit soumise au vote de l'Assemblée Annuelle comme l'exige les plus élémentaires règles de la démocratie.

CR BOURGOGNE FRANCHE COMTE, HAUTS DE FRANCE, AUVERGNE RHONE ALPES.

Pêche de la carpe à la grande canne : des vœux à peu près similaires ont été déposés par ces 3 CR. Les différentes demandes ont été regroupées.

- Autoriser le « Pendu » (pour le bien être du poisson et du matériel)
- Suppression des 10 minutes d'amorçage (amorçage et pêche directe)
- Autorisation des esches artificielles (utilisation des pellets à la bague)
- Interdiction des esches flottantes.
- Autoriser le pain non flottant (pain coulant)
- Quantité de graines et d'amorces libre.
- Augmenter les quantités d'amorces (15 litres) et d'esches animales (2 litres)
- 2 litres d'esches dont 1 litre maximum de vers de terre.
- Lors des contrôles, en cas de non présentation des quantités maximum d'esches, compenser le litrage non utilisé par ajout à l'amorce ou aux graines.
- Longueur maximum de pêche autorisée à 18 mètres.
- Hameçons sans ardillon strictement obligatoire.
- Tapis de réception obligatoire pour les poissons qui ne peuvent être mis directement dans la bourriche
- Longueur maximum de pêche autorisée à 18 mètres. -
- Poids maximum dans les bourriches en fonction de la taille des poissons et des plans d'eau.
- Compter les esturgeons.
- Faire des secteurs voir des sous secteurs pour plus de régularité.
- Pas de grille ou grille adaptée au plan d'eau.
- Pratiquer le tirage au sort intégral plutôt qu'avec une grille avec secteur ouvert.
- Organiser les épreuves à dates fixes d'année en année.
- Anticiper la qualification pour la 2ème division (pendant la 1ère division)
- Autorisation de prendre le poisson par les yeux.

Précision du CR BOURGOGNE FRANCHE COMTE pour « le pendu » :
nous sommes confrontés à 2 sortes de plan d'eau : les AAPPMA et les plans d'eau privés.
En ce qui concerne les AAPPMA, pas trop de soucis, sauf qu'elles ont connaissance « du pendu » et risquent de prendre parti pour cette procédure.
Pour les parcours privés : ils sont prêtés gratuitement ou loués à la journée et le propriétaire exige « le pendu » sinon pas de prêt ou de location. Cette situation restreint considérablement le nombre de plans d'eau pour nos compétitions.

h) Questions diverses

- Buvette :

- **AG du CR Bourgogne Franche Comté** le samedi 2 mars
  Matin le grand CR et après midi 14h45 Eau douce

i) Critérium individuel du CD 70

1er POINSIGNON Didier
2ème FINOCCHIARO Cyril
3ème BOULOT Frédéric
4ème POINSIGNON Tony et 1er jeune
5ème MOINS Mickael

1er Vétérans :
LEPOINTE Christian

1er Masters

CIZEL Didier

CLASSEMENT GENERAL				CLASSEMENT CD 70	
NOM Prénom		CSD	Cat	5 Meill.	Class.
POINSIGNON	Didier	70	S	619,19	1
FINOCCHIARO	Cyril	70	S	860,64	2
BOULOT	Frédéric	70	S	937,73	3
POINSIGNON	Tony	70	U20	1103,44	4
MOINS	Mickael	70	S	1161,23	5
WILLIAMS	Cyril	70	S	1553,93	6
BIGUEUR	Dominique	70	S	1593,54	7
CIZEL	Didier	70	M	1605,66	8
LEPOINTE	Christian	70	V	1851,62	9
FARON	Régis	70	S	1933,81	10
BAUDRY	Michel	70	M	1952,94	11
CASELLA	Michel	70	M	2113,07	12
LEPOINTE	Bernard	70	V	2212,80	13
GOYET	Philippe	70	M	2342,41	14
VINCENT	Cédric	70	S	2379,37	15
PERRIN	Denis	70	V	3106,68	16

Classement Américaine :

1er FINOCCHIARO Cyril
2ème POINSIGNON Tony

CLASSEMENT GENERAL				CLASSEMENT Américaine	
NOM Prénom		CSD	Cat	5 Meill.	Class.
FINOCCHIARO	Cyril	70	S	1323,54	1
POINSIGNON	Tony	70	U20	1850,23	2
TACLET	Rémi	70	S	2102,70	3
POINSIGNON	Didier	70	S	2113,38	4
BOULOT	Frédéric	70	S	2377,41	5
GOYET	Philippe	70	M	2470,93	6
GASTIA	Jean-Baptiste	70	S	2810,07	7
LEPOINTE	Christian	70	V	2818,94	8
SZEJMAN	Marc	70	S	3194,13	9
LEPOINTE	Bernard	70	V	3406,67	10
CASELLA	Michel	70	M	3433,31	11
FRANCOIS	Sébastien	70	S	3646,32	12

Classement Critérium du CR

1er MOINS Mickael
2 POINSIGNON Didier
3 LEPOINTE Bernard et 1er Vétérans

5ème VANTHIER Ronny 1er jeune

CLASSEMENT GENERAL				CLASSEMENT CR	
NOM Prénom		CSD	Cat	5 Meill.	Class.

MOINS	Mickael	70	S	1161,23	1
POINSIGNON	Didier	70	S	1337,32	2
LEPOINTE	Bernard	70	V	2212,80	3
BOULOT	Frédéric	70	S	2527,07	4
VANTHIER	Ronny	90	U25	2734,52	5
CASELLA	Michel	70	M	2869,06	6
PERRIN	Denis	70	V	3983,18	7
JACQUOT	Daniel	25	M	4027,27	8
SZEJMAN	Marc	70	S	4546,21	9

L' assemblée générale du CD 70 se termine à 22h30.

La secrétaire

Le Président

Huguette POINSIGNON

Jean Claude POINSIGNON